

III. DEGRÉS ET PRIVILÈGES.

Règlement concernant les degrés dans les facultés de Droit, de Médecine et des Arts.....	32
Baccalauréat dans la faculté des Arts.....	32
Baccalauréat en Médecine.....	36
Baccalauréat en Droit.....	36
Maîtrise ou Licence.....	37
Doctorat.....	43
Promotions et Diplômes.....	45
Degrés honorifiques et degrés étrangers.....	45
Règlement concernant l'inscription et les degrés dans la faculté de Théologie.....	46
Règlement concernant les honoraires pour diplômes.....	52
Règlement concernant le costume.....	52
Ordre de la cérémonie pour la collation des diplômes	54
Direction pratique pour les candidats au Baccalauréat ès Arts et à l'inscription.....	57
Règlement concernant le prix du Prince de Galles.....	58
Avantage fait aux Bacheliers ès Arts par le Séminaire de Quebec.....	59
Règlement concernant le prix Morrin.....	59
Règlement concernant le concours de poésie française....	61
Règlement concernant l'Affiliation des Collèges classiques.	61
Règlement concernant les examens dans les grands semi- naires affiliés....	63

IV. DISCIPLINE.

Règlement concernant la Discipline.....	64
Règlement concernant la conduite des élèves et autres étudiants à l'Université.....	68
Règlement des élèves internes de l'Université.....	69

